

Conservez la Société Générale



Mercredi Soir après la clôture de la bourse, la Société Générale a annoncé le départ de son numéro 2, M. Didier Valet.

Avec Alain
Pitous

L'explication de ce départ a été fournie par la direction de la banque : « M.Valet quitte ses fonctions suite à une différence d'appréciation dans la gestion d'un dossier juridique concernant une affaire antérieure à son mandat et ce afin de préserver les intérêts de la banque ».

La SG est impliquée dans 3 affaires

- Manipulation du Libor
- Rupture d'embargo
- Lybian Investment Authority

Comme souvent dans ce type de situation, les entités concernées provisionnent des montants destinés à couvrir les amendes à venir. Dans le cas présent, la SG provisionne chaque mois 2 à 300M€ supplémentaires, au total, fin 2017 les provisions atteignaient 2.3Mds€.

Pour beaucoup le départ de M.Valet est lié au litige sur la manipulation du Libor aux Etats-Unis. Cela paraît effectivement la piste la plus probable. Cela voudrait dire que les autorités américaines ont demandé ce départ dans le cadre des négociations en cours entre la SG et le Département Américain de la Justice...mais cela impliquerait aussi, probablement, que l'accord entre les parties est proche. Si l'on regarde ce qui s'est passé avec la BNP en 2014, on peut estimer que si les autorités américaines demandent le départ d'un haut cadre de la banque c'est que l'amende à venir est importante.

En tout cas, faute d'information, les investisseurs ont réagi négativement et le cours de la SG a nettement reculé en début de séance de jeudi sans que cela soit non un effondrement. Certains analystes ont en effet revu à la hausse le poids probable des sanctions à venir sur les 3 litiges en cours. Des estimations « hautes » envisagent que les amendes pourraient s'élever à plus de 4 Mds €.

Pour autant, nous pensons après avoir vu la Direction de la Banque, il y a quelques semaines, au cours de réunion d'analystes que le dividende devrait être au moins maintenu...ceci bien sûr si l'amende reste « raisonnable ».

Par conséquent au cours actuel, pour les investisseurs détenant la valeur actuellement, il nous semble préférable de conserver le titre SG au moins pour le rendement...sur le cours actuel, le taux est de l'ordre de 5.5%. Il est probable que le titre soit chahuté dans les

semaines à venir jusqu'à ce que le montant de l'amende soit connu.

Sur le strict plan de l'activité, la SG obtient des résultats plus que corrects que ce soit en banque de détail mais aussi dans la banque d'investissement. La Direction de la Banque a placé la maîtrise des coûts en tête de ses préoccupations et obtient sur ce plan des résultats plus que corrects. La SG bénéficie aussi pleinement de la reprise en Zone Europe, région dans laquelle la banque concentre 82% de son activité.

Le risque d'une amende massive n'est pas totalement exclue, aussi il paraît difficile de recommander le titre fortement...par contre pour les investisseurs déjà investis et capables de supporter une volatilité importante à court-terme, le risque paraît raisonnable.